

Discours de Christian Guyonvarc'h introduction aux travaux du samedi 29 septembre 2007

ABCIS (Acteurs Bretons de la Coopération Internationale et de la Solidarité) est une plateforme multi-acteurs collaborative, c'est-à-dire que c'est un lieu informel où se rencontrent à intervalle régulier des personnes représentatives des différentes familles de la solidarité internationale en Bretagne. La coordination technique d'ABCIS est assurée par le Conseil régional mais l'agenda de ses activités est défini de façon collégiale, ses réunions sont accueillies alternativement par les conseils généraux et la Région et les tâches sont réparties. C'est ainsi que la CASI assure pour le compte d'ABCIS depuis deux ans déjà le recensement des initiatives prises en Bretagne, Loire-Atlantique incluse, à l'occasion de la quinzaine du commerce équitable en mai et de la semaine de la solidarité internationale en novembre. Ce recensement permet une communication vers le grand public. Cette mutualisation a valu à la Bretagne d'être distinguée par la Plateforme Française du Commerce Équitable comme la région la plus dynamique en manifestations à l'occasion de l'édition 2007 de la quinzaine du commerce équitable.

ABCIS est né de façon très pragmatique du comité de pilotage qui s'était constitué pour organiser les assises de 2005. Il faut rappeler les trois attentes qui s'étaient exprimées à Lorient:

- le principe de l'organisation par la Région de telles assises tous les 2 ans, sachant que des manifestations pouvaient être organisées annuellement par les autres partenaires,
- l'engagement d'une réflexion sur la mise en oeuvre de formations pour les acteurs bretons de la coopération et de la solidarité internationale,
- la mise en place d'une plateforme informatique qui assurerait à la fois une fonction d'observatoire et une autre de lieu d'échanges entre les partenaires.

Pour atteindre ces trois objectifs il fallait bien un cadre de construction, d'où ABCIS.

ABCIS est né le 23 novembre 2005 à Lorient. La composition en a été arrêtée le 15 février 2006 à Saint-Brieuc; vous la trouverez dans votre dossier du participant page 10. Un programme de travail a été adopté le 7 juin 2006 à Vannes. Il s'articule autour des 6 thèmes suivants:

- 1) organiser le partage de l'information et la mise en synergie des acteurs au plan breton, au moyen d'un site internet dédié,
- 2) coordonner au niveau breton la semaine de la solidarité internationale,
- 3) coordonner à la même échelle la quinzaine du commerce équitable,
- 4) mettre en cohérence les critères d'attribution des subventions publiques,
- 5) définir des actions communes en matière de formation des acteurs de la solidarité internationale,
- 6) mettre en cohérence les initiatives en matière de sensibilisation et d'éducation à la solidarité internationale.

Le travail d'élaboration des 2èmes Assises qui nous réunissent à St-Brieuc a été engagé le 8 novembre 2006 à Rennes. Près d'un an de travail donc.

La question de la structuration d'ABCIS n'a pas manqué de se poser – fallait-il créer une association loi 1901 ou prendre une autre forme juridique du type groupement d'intérêt public? La question n'est d'ailleurs toujours pas tranchée. Depuis 2 ans ABCIS fonctionne sur la base du volontariat et repose sur les moyens humains des membres, en particulier ceux de la direction des affaires européennes et internationales de la Région. La question d'une structuration plus formelle s'est particulièrement posée à la faveur d'un appel à projets triennal que le Ministère français des affaires étrangères (MAE) a lancé fin 2006. Cet appel à projets laissait entrevoir la possibilité d'un financement de l'Etat dans l'hypothèse où ABCIS aurait adopté une personnalité juridique avec statuts. Mais l'aide en question ne pouvait excéder les montants dégagés par les autres partenaires, dans la limite de 30.000 €, et elle était limitée à 3 ans. La comparaison des budgets des plateformes régionales de concertation existantes en France a fait apparaître pour des régions de taille équivalente à la Région Bretagne des coûts annuels compris entre 50.000 € et plus de 100.000 €. La fragilité du dispositif de l'Etat s'est révélée récemment dans la région des Pays de la

Loire où la plateforme créée à la faveur du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, ALCID, s'est trouvée dépourvue quand l'Etat a fait savoir qu'il ne prolongerait pas son aide.

Un questionnaire a été adressé à chacun des membres d'ABCIS pour connaître son avis sur la structuration juridique de la plateforme et, le cas échéant, sa disponibilité pour participer à son financement dans la durée. Sur les 7 avis qui se sont exprimés, 3 apportaient une réponse favorable à la transformation d'ABCIS en association, 2 ne se prononçaient pas et les 2 derniers répondaient par la négative. Seules deux structures se disaient prêtes, en cas de création d'une association, à participer à son financement.

Sur le constat de ces divergences il a été décidé qu'ABCIS continuerait d'exister sous l'aspect d'une plateforme collaborative animée à partir des moyens existants et mutualisés. Mais la question n'est pas enterrée et pourrait se reposer si de nouveaux éléments étaient de nature à viabiliser une association.

En deux à peine d'existence, ABCIS a répondu aux trois attentes qui s'étaient exprimées à Lorient, ce qui témoigne je crois de l'efficacité de la démarche. Je vais laisser à Yvon Logéat, Serge Bonnal, Patrick Boulet et Thierry Dhomé le soin de vous présenter les résultats concrets de ce travail de coordination.

Christian Guyonvarc'h
vice-président du Conseil régional de Bretagne
chargé des affaires européennes et internationales